

Numéro 01
février - mars 2023

Le **M**oulin aux nouvelles Le magazine de la commune **Mardié**



Fête de la Saint-Vincent
du 22 janvier 2023



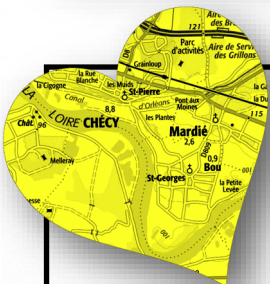
Retour sur...

Fêtes de la Saint-Vincent

Retour à un déroulement normal de la Saint-Vincent après les annulations ou déplacements liés au covid – et, cette année pour le week-end des 21 & 22 janvier, date traditionnelle de la fête. Grande affluence dans les bois pour la coupe du sapin, le pique-nique et le vin chaud, puis le défilé vers le bourg et l'érection du mât en l'honneur des rois et reines.

Le dimanche, défilé, cérémonie religieuse et danses sur la place de la mairie (cf. couverture) avant, de nouveau, un vin chaud au P'tit théâtre, bienvenu pour réchauffer les participants.

Non, non, St-Vincent n'est pas mort..



association Coup de Cœur

Cette année nos actions se sont déroulées à Mardié les 9 et 11 décembre derniers avec un concert à l'église et une randonnée ainsi que les 14 et 15 janvier où s'est jouée une pièce de théâtre interprétée par « La Lucarne ».

Toutes ces manifestations ont réuni de nombreuses personnes, ce qui nous a permis de collecter la coquette somme de **5 500 €** que nous avons remis aux 3 associations caritatives que nous soutenons et ceci depuis 37 ans. Sur ce total 2 200€ ont été versés aux Restos du cœur, 1 650€ aux Secours Catholique et 1 650€ au Secours Populaire.

merci
**d'avoir participé
à cet élan de solidarité !**

**CONCERT
COUP DE CŒUR
BOU**

DIMANCHE 19 MARS 2023

**15H30
À L'ÉGLISE**

Art
Musique et
Loisirs
Orchestre Cycle 1

Chorale
Chantemoy

AU PROFIT DES

LES RESTOS DU CŒUR
Secours Catholique
Caritas France

DONS « COUP DE CŒUR » CRÉDIT AGRICOLE CHÉCY 2950556000

Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

Facebook Ville de Mardié

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi

(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2023 - n°01 (fév./mars 2023)

Dépôt légal : février 2023

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

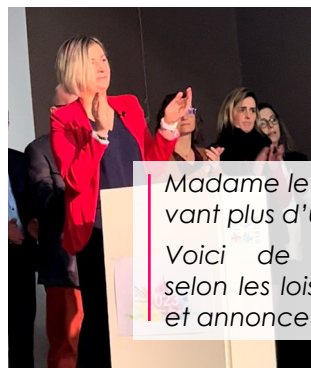
Jacques THOMAS , Sylvain MERIE

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Vœux du Maire

Salle du P'tit Théâtre



Madame le Maire a présenté ses vœux le 27 janvier devant plus d'une centaine de personnes, au P'tit théâtre. Voici de larges extraits de son discours qui, selon les lois du genre, reprend les réalisations passées et annonce les projets en cours ou à venir.

Chers Collègues maires,
Chers Élus petits et grands,
Chers Représentants des corps constitués,
Chers Représentants des autorités militaires et religieuses,
Chers Présidentes et Présidents d'association,
Mesdames et Messieurs les enseignants, les professionnels de santé, les commerçants et artisans,
Mesdames Messieurs les forces vives de la commune,
Mesdames et Messieurs,

Après 2 ans %, voici revenu le temps tant attendu des **vœux tous ensemble**. Il est doux de se retrouver même si je vous assure ne pas être très sereine tant l'exercice est impressionnant. Je vais donc m'attacher à être concise et à cibler les points emblématiques.

En 2020, concomitamment aux élections, nous entrions dans la crise de COVID-19. La collectivité de Mardié n'a pas été le siège de la découverte du vaccin mais nous avons, tour à tour : fabriqué des masques, organisé des livraisons à domicile, édité des fiches réflexe, participé à la répartition des élèves prioritaires, assuré la restauration scolaire dans les classes etc....



Pendant et après cette période de pandémie nous avons eu différentes **opérations électorales** avec les doubles élections de juin 2021 qui ont mobilisé presque 50 personnes par jour de scrutin, puis les élections présidentielles et

ensuite les élections législatives ; à chaque fois ces expressions démocratiques sont permises grâce aux élus et aux bénévoles qui participent activement à la tenue des bureaux de vote. Merci à eux.

En 2022 nous pensions en avoir terminé avec la pandémie qui rend notre mandat chaotique mais, surtout, qui a affecté tant de vies. C'est alors qu'un tyran en mal de testostérone a décidé de conquérir un territoire. La Russie a attaqué l'Ukraine et l'Europe est entrée en guerre.

Si « gouverner c'est prévoir » je me réjouis des **mesures de sobriété et d'économie d'énergie** qui ont été prises durant cette première partie de mandat. Nous avons continué à suivre les consommations pour s'attacher aux bâtiments les plus énergivores, nous avons lancé un plan pluriannuel d'investissement sur les régulations de chauffage et nous réajustons toujours nos pratiques vers une sobriété pérenne.

Avant la crise énergétique et la crise inflationniste qui en résulte, il y a la guerre et ses urgences. À Mardié comme dans de nombreuses autres villes et villages de France des hommes et les femmes ont ouvert leur foyer pour accueillir les ressortissants ukrainiens.

Je tiens à remercier et vous demande d'applaudir les trois familles Mardésiennes qui ont offert un lieu de repos et de reconstruction à trois familles ukrainiennes.

La **solidarité** est toujours prégnante dans un village comme le nôtre et en 2 ans $\frac{3}{4}$ nous avons eu plusieurs expressions de cette solidarité. Notre logement d'urgence a été réhabilité après avoir été utilisé par 4 familles en cette courte période.

Le CCAS de Mardié s'est doté d'une analyse des besoins sociaux pour être toujours plus proche des besoins réels et futurs des administrés. Une des missions premières en matière de politique sociale est de fabriquer et renforcer les liens entre les personnes. Ces liens sont maintenus et renforcés au cours des activités intergénérationnelles mais aussi grâce au portage des repas assurés par nos équipes du restaurant scolaire.

Les plus éloignés de l'outil numérique se sont vus proposer une formation pour ne plus être en marge sur ce sujet.

Dans un avenir proche, le lien intergénérationnel aura un lieu puisque l'îlot du même nom devrait sortir de terre avant la fin 2024 au Clos de l'Aumône avec une offre de logement ciblée.

Le Clos de l'Aumône cristallise toutes les critiques et les inquiétudes de certains mais c'est surtout un lieu de vie pour beaucoup d'entre vous.

Au repli sur soi (synonyme de vieillissement et de fermeture de service) j'oppose l'ouverture contrôlée et douce. Suivant les prévisions de 2012 il faut environ 25 constructions par an pour maintenir la pyramide des âges dans une bonne dynamique. Nous sommes légèrement en deçà mais nous pouvons nous satisfaire du ralentissement du vieillissement de notre population et du maintien des services publics. Les nouveaux arrivants sont aussi ceux qui vont entretenir et faire vivre le village, le patrimoine mardésien.

Concernant les vieilles pierres, la précédente mandature nous avait montré le chemin et nous avons fait perdurer le choix d'investir dans la rénovation de notre église. La troisième tranche de travaux s'est terminée il y a un peu moins d'un an et nous avons le plaisir de redécouvrir ce patrimoine bâti ouvert à tous.

Pour revenir à des constructions plus récentes, **la ZAC du Clos de l'Aumône est aussi le siège de services fort appréciables**. Nous avons en effet permis l'ouverture d'une **mini-crèche** bilingue, le déménagement et l'installation de **paramédicaux**. Les **médecins** de la commune y emménagent en ce mo-

ment même. Je salue ces 10 professionnels dont l'activité a pu être pérennisée et dont certains sont parmi nous ce soir. C'est la commune qui a investi pour ces trois structures et je m'en réjouis. **Il me semble que l'éducation, la santé, la sécurité sont des buts légitimes qui méritent notre investissement et notre travail.**

Votre quotidien, notre quotidien, ne se résume pas à de grands projets avec des ambitions politiques mais, je crois que ce qui fait l'importance de notre fonction d'élus ce sont les mesures réelles et réalistes qui touchent votre vie. Investir dans l'entretien des routes, changer les plages d'ouverture des services ou pérenniser un cabinet médical c'est agir pour tous !

Le bien vivre ensemble passe par la promotion de la santé psychologique et sociale qui est surtout garantie par la **vie associative** ; chers présidentes et présidents d'association et tous les bénévoles qui animent les associations, soyez-en remerciés.

Mais cette santé est aussi garantie par la **prévention**. À Mardié cette prévention se fait notamment par le sport et l'activité physique avec les séances de natation de l'école, les mises à disposition des salles et d'équipements sportifs, les actions de prévention auprès des élèves mais aussi par la réhabilitation de la base de loisirs qui a été faite lors du précédent mandat.

La majeure partie des utilisateurs de la base de loisirs sont des enfants, ils sont au centre de nos préoccupations. L'ensemble de la politique « enfance-jeunesse » mobilise environ la moitié du budget communal.

L'éducation est une compétence de l'État. Néanmoins les investissements dans l'école comme les bâtiments ou les tableaux interactifs, les frais de fonctionnement comme le chauffage ou les photocopies, la cantine qui est totalement en régie (tout est fait sur place) et le périscolaire sont bel et bien des compétences communales.

Nous avons de la chance dans notre école, sachez-le ; l'équipe éducative qui œuvre auprès de plus de 330 élèves, est dynamique, ouverte et offre à chaque élève un enseignement de qualité. Merci à eux.

Nous sommes fiers aussi de pouvoir offrir aux élèves, aux agents et aux enseignants des **bâtiments rénovés, réhabilités et même de nouveaux bâtiments**. Nous avons, grâce au concours

de l'État qui nous a subventionnés, investi dans une classe numérique. Après la construction de deux classes du côté maternel avec un dortoir nous continuons cet effort avec la construction de deux nouvelles classes pour les élémentaires, d'une salle pour le RASED et d'une salle de soins pour permettre aux enfants en situation de handicap de suivre pleinement leur journée d'école avec leurs camarades tout en ayant leurs soins.

Le nombre d'élèves dans notre école ne croît pas de manière exponentielle, néanmoins il faut s'adapter aux besoins grandissant des familles en termes de prestations péri et extrascolaires. **C'est pour ceci que le centre de loisirs sera agrandi**, les études sont en cours.



Vue de l'école.

Le cadre de vie des enfants passe par leur environnement et donc par le **patrimoine naturel**. Au cœur de la trouée verte du Clos de l'Aumône un jardin des écoliers va voir le jour. Il a déjà été travaillé avec le conseil municipal de jeunes, aujourd'hui la terre végétale a été apportée et sa conception va pouvoir continuer.

Le patrimoine naturel ne peut être promu et protégé qu'en le connaissant bien c'est pour ceci que nous avons été parmi les premiers à bénéficier de l'inventaire de biodiversité communale offert par la Métropole. Nous vous en avons fait une présentation en 2021.

Cette connaissance nous offre de meilleures armes pour préserver cet environnement. Cette préservation du patrimoine naturel et cette valorisation sont aussi au cœur d'un projet qui s'étend actuellement entre la rivière du Cens et le canal d'Orléans. Vous avez vu la renaturation des berges du Cens et la réouverture des prairies à la lumière en déboisant partiellement les lieux qui avaient été envahis. Ce travail, avec le syndicat de rivière que je salue et la métropole n'est pas achevé puisqu'il est prévu une ouverture aux promeneurs et aux curieux de cet espace naturel remarquable.

Le travail avec la métropole a aussi de nombreuses interactions avec votre cadre de vie aujourd'hui puisque c'est à la métropole que reviennent la gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets mais aussi la propriété et la gestion de la voirie. La métropole consent à des travaux d'envergure sur notre territoire notamment en finançant la réouverture du passage à niveau numéro 103 entre les Merisiers et Miromesnil. Cette réouverture va permettre d'étendre la ligne de bus numéro 8 jusqu'au quartier de la Gaillardière.

Cette réouverture participe de la sécurisation des voies en divisant les flux et en proposant des alternatives moins accidentogènes.

Nous continuons le **travail de coopération en matière de sécurité** avec différentes communes voisines, à la fois en effectuant des patrouilles communes qui sont plus sécurisées pour les agents ainsi qu'en investissant sur du matériel comme le radar acheté avec Boigny-sur-Bionne et Saint-Denis-de-l'Hôtel. Les services de gendarmerie que je salue avec respect, nous sollicitent régulièrement pour obtenir les images de nos caméras, et, tant que celles-ci continueront à permettre la résolution de délits, nous continuerons à en installer.

La métropole investit aussi **rue de Genon** en faisant une extension de son réseau d'assainissement collectif qui était très attendue par les riverains et surtout en requalifiant cette voie dans un esprit de circulation apaisée, là aussi, puisqu'il y aura des écluses et des circulations différenciées suivant la largeur de la voie.

Pour garantir à chacun un cadre de vie agréable il faut **maîtriser l'urbanisation et garantir le respect des règles par tous !** Depuis le début 2022 nous sommes soumis au plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm pour les intimes). Nous nous sommes attachés à acter et bloquer des zones agricoles et naturelles non constructibles comme c'était déjà dans le cas dans le précédent texte. Nous n'avons pas accepté de réduire ces espaces non constructibles malgré les demandes insistantes de certains propriétaires.

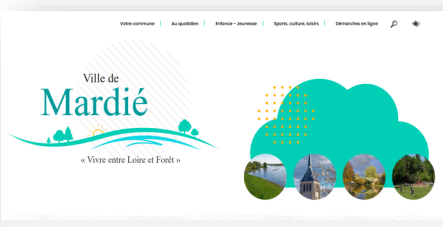
La métropolisation de nombreuses compétences est souvent utilisée par certains comme un argument pour se désengager des décisions à prendre et à porter. Je préfère éviter l'argument un peu facile « ce n'est pas nous, c'est

la métropole » à chaque fois que quelque chose ne va pas.

Les financements de la région sont redistribués suivant une clef de répartition métropolitaine et nous devrions voir notre centre de loisir très bien financé, le réseau de transport à la demande a été étendu, il est au même prix que le tram et est très efficace à Mardié...

L'échelle métropolitaine n'est pas idéale pour tout, nous proposons un séjour estival pour les adolescents de la commune et nous le faisons avec deux autres communes, Semoy et Boigny-sur-Bionne. Le reste de l'année nos collégiens sont accueillis au foyer de Chécý. Ces coopérations avec des collectivités voisines sont des gages de rationalisations des moyens et d'adaptation des offres à un public qui partage le même bassin de vie.

Je voudrais aborder notre **politique de communication**. Pour permettre la bonne compréhension des décisions, pour donner toutes les informations avant de sonder ou questionner et aussi pour transmettre les règles de façon claire et lisible nous avons investi dans un nouveau site internet, nous avons opté pour une nouvelle formule du Moulin aux Nouvelles et nous avons changé les panneaux d'information.



En-tête du nouveau site internet de la commune.
A retrouver sur : ville-mardie.fr

Ces moyens d'informations vous sont utiles, aussi, pour découvrir tous les nouveaux **artisans et commerçants** qui exercent leurs talents à Mardié. Les artisans et commerçants locaux qui ont été mis à l'honneur dans nos pages ne nous ont pas attendus pour faire leur métier, j'en suis consciente, mais les lecteurs sont parfois surpris d'apprendre l'installation d'une nouvelle activité à deux pas de chez eux. Grand merci à ceux qui font vivre l'économie de notre territoire, merci à ceux qui y investissent et à ceux qui y exercent leur art.

Avant de conclure je voudrais juste rappeler un point essentiel pour vous :

nous allons **continuer les investissements en nous adaptant à l'inflation**.

Les bâtiments seront encore rénovés et réhabilités, les services publics continueront et nous garderons le même niveau d'exigence à la fois sur notre rapidité de production d'un document d'état civil comme sur le goût et la qualité des repas de la cantine... Et tout ceci en cherchant à ne pas augmenter les impôts locaux, le taux communal de fiscalité est encore gelé cette année.

Ceci est permis par **le travail de 39 agents**, tous conduits par un grand sens du service public mais aussi par le travail et l'engagement **des élus** qui imaginent les solutions de demain au sein de chaque commission, avec les **citoyens engagés** qui souhaitent faire avancer notre territoire dans le sens de l'intérêt général.

Je souhaiterais adresser un remerciement particulier aux **secouristes de la réserve communale** que je vous propose d'applaudir et aux représentants des **pompiers** qui méritent aussi nos applaudissements. Le poste avancé de Chécý est de plus en plus sollicité et même si nos réservistes et mes agents sont formés aux gestes qui sauvent, les interventions des secours sont toujours assurées avec professionnalisme et passion.

Enfin, je souhaite remercier celles et ceux qui se sont mis au service de tous depuis 3 ans ou plus. Merci à **chaque élu** qui contribue à ces réalisations quelles que soient ses prérogatives et ses compétences. Merci et bravo à vous.

Un mot tout particulier pour celle qui dirige l'intégralité des services de la commune, Madame Lebreton-Jubin, merci pour votre engagement, je vous charge de transmettre à nouveau mes vœux à tous les agents.

À toutes et tous, pour 2023 et les suivantes, je vous souhaite une excellente année sur les plans personnels et professionnels ! Puisse la santé et la joie de vivre vous accompagner quotidiennement.



Place de l'Écluse : nouvel aménagement

Les plants de vigne, devenus peu esthétiques et difficiles à entretenir (et soumis à la pollution liée à la circulation) ont été enlevés. Pour rester sous le signe de la viticulture qui a profondément marqué l'histoire de la commune, le service espaces verts a aménagé une plate-forme, bordée de plantes vivaces et d'une petite charmille, sur laquelle va être installé un ancien pressoir, don d'un administré. Afin qu'il ne se dégrade pas et puisse être entretenu, celui-ci a été entièrement démonté par les services techniques, traité et repeint. Il sera très prochainement mis en place.



Les pressoirs en pièces détachées, en cours de restauration.



La plate forme pour accueillir le pressoir.



De Mardié à la métropole : quelques données démographiques

En décembre de chaque année, l'INSEE publie le chiffre de la « population légale » de chaque commune au 1^{er} janvier suivant – base de calcul, notamment, pour la répartition des dotations financières de l'État ou autres institutions. Cette population « légale » correspond à la situation 2020.

C'est ainsi que la *population municipale* de Mardié (nombre de personnes y ayant leur résidence habituelle) est de **2 938 habitants** (auxquels on peut rajouter 50 personnes y ayant gardé une résidence mais n'y habitant pas habituellement : c'est notamment le cas des jeunes qui vivent ailleurs pour leurs études ou des seniors en établissements de santé ou de retraite). On a alors la *population totale* qui est donc de 2 988 habitants.

À l'occasion de cette publication, les services métropolitains ont produit une intéressante étude sur les évolutions respectives en région Centre- Val-de-Loire (2 574 863 hab.), dans le Loiret (682 304 hab.) et dans les 22 communes d'Orléans Métropole. Cette étude prend en compte les données 2010, 2015 et 2020.

Entre 2010 et 2020, la population de la métropole s'est accrue de 17 299 habitants, ce qui la porte à **290 346 habitants** (hausse de 6,3 %). Cette augmentation est due presque exclusivement au solde naturel (différence entre les naissances et les décès), le solde migratoire étant quasi nul : les départs et les arrivées se compensent (mais celles-ci sont toutefois légèrement supérieures les dernières années).

Avec ses 2 938 habitants, Mardié représente donc presque exactement 1/100^e de la population de la métropole. De 2010 à 2020, notre commune a gagné 380 habitants, soit une croissance de 15 %. Ce n'est pas négligeable, mais loin derrière Marigny-les-Usages (+ 54 %), Chanteau (+ 29 %), Ingré (+ 29 %), ou même Ormes (+ 22 %), Saint-Privé-Saint-Mesmin (+ 19 %) et Olivet (+ 16 %).

Avec ses 2 938 habitants, Mardié représente donc presque exactement 1/100^e de la population de la métropole. De 2010 à 2020, notre commune a gagné 380 habitants, soit une croissance de 15 %. Ce n'est pas négligeable, mais loin derrière Marigny-les-Usages (+ 54 %), Chanteau (+ 29 %), Ingré (+ 29 %), ou même Ormes (+ 22 %), Saint-Privé-Saint-Mesmin (+ 19 %) et Olivet (+ 16 %).

À l'inverse, la croissance d'Orléans est assez faible (117 026 hab., + 2,6 %) ; Olivet (22 503 hab., + 16 %) et Saint-Jean de Braye (21 396 hab., + 11 %) sont maintenant plus peuplées que Fleury-les-Aubrais qui voit sa population légèrement diminuer (21 104 hab.), ainsi que Saint-Jean de la Ruelle (16 570 hab.), dépassée de peu par Saran (16 598 hab. + 5,8 %). Sans que cette étude le montre de manière précise, le solde migratoire global de la métropole étant assez faible, ces variations s'expliquent par la division de ménages (les enfants quittent le domicile familial et s'installent, souvent, dans une autre commune) et par des mouvements internes à la métropole : on le voit bien à Mardié où bon nombre d'achats immobiliers ou de demandes de permis de construire sont le fait de personnes originaires d'autres villes de la métropole. Ce double mouvement permet à notre commune de garder son dynamisme et d'y limiter le vieillissement de la population propre à nos sociétés.

Nouvelles pratiques, nouveau règlement...

Les cimetières sont des lieux très importants et très sensibles dans une commune. Ils présentent la particularité de contenir à la fois des espaces publics (les allées et équipements) et des espaces privés (les concessions). Étant, avant tout, des lieux de recueillement et de souvenirs pour les familles, des lieux de mémoire pour toute la communauté, ils sont considérés comme quasi « sacrés » tout en devant répondre à des conditions d'hygiène et de propreté exigeantes, et aux aspirations parfois contradictoires des habitants.

L'entretien des parties publiques incombe à la commune et leur gestion est difficile et délicate à mettre en œuvre. L'entretien des concessions est de la responsabilité des familles et l'on sait que c'est encore plus compliqué : il est fréquent que certaines soient laissées à l'abandon du fait de l'absence de descendants ou d'ayants droit – c'est particulièrement vrai pour les concessions « à perpétuité », qui ne se délivrent plus aujourd'hui (le maximum est de 50 ans) mais qui, bien entendu, demeurent pour celles qui ont été accordées dans le passé.

Il y a deux cimetières à Mardié. Celui qui est dit « ancien », rue de Bellevue, date, effectivement, de la fin du XVI^e siècle (le cimetière médiéval était autour de l'église) ; ce cimetière a été agrandi dans les années 1950 mais il n'y a plus de place pour de nouvelles concessions. Le cimetière dit « nouveau », rue de la Tuilerie, date des années 1980. Il est loin d'être complet mais son agrandissement est envisagé (les délais de réalisation sont longs du fait des études préalables exigées) ; il abrite deux columbariums pour les urnes funéraires (un troisième va être prochainement installé) et un jardin du souvenir. Les concessions y sont limitées à 50 ans et il répond ainsi aux besoins et pratiques funéraires actuelles.

Pour ce qui est de l'entretien des parties publiques, il est maintenant interdit d'utiliser des produits phytosanitaires pour le désherbage. D'où des choix différents pour nos deux cimetières, choix qui ont suscité des appréciations et commentaires contradictoires.

Dans l'ancien cimetière, où les allées sont irrégulières et de largeurs variables, c'est un engazonnement qui a été choisi. Le résultat ne répond pas encore tout à fait aux attentes, même si cela s'améliore progressivement. La nature du sol et les sécheresses ralentissent l'implantation régulière du gazon. Le verdissement progresse toutefois et reste préférable à des cimetières, où les concessions et les allées sont de dimensions normalisées, les espaces de circulation sont maintenus en terre et calcaire. Cela nécessitait un entretien extrêmement long pour les agents communaux tant qu'il était fait « à la main » (à la binette, plutôt) : 1 à 2 semaines pour un résultat qui se dégradait très vite – d'où des protestations de certains administrés. Pour un entretien beaucoup plus efficace et plus rapide, la commune va acquérir dans les semaines qui viennent une « herse étrille ». Cette machine, qui se place derrière

le tracteur, permettra de « nettoyer » tout le cimetière en 30 minutes environ, au lieu de plus d'une semaine. On voit le gain – énorme – en termes de pénibilité et de temps pour les agents.



Herse étrille, permettant un nettoyage rapide du cimetière

Mais, pour une efficacité maximum, il faut passer relativement vite. **Il conviendra donc qu'il n'y ait aucun obstacle dans les allées** et la largeur du tracteur comme de la herse **ne permet pas de laisser des plantations en bordure des concessions**. Ces plantations étaient, jusqu'à présent, tolérées mais elles ne sont absolument pas réglementaires. Les familles n'ont le droit de fleurir que la surface de leur concession – en clair, **les plantations doivent être en jardinières déposées sur les tombes** et en aucun cas dans les allées qui appartiennent au domaine public. Sans aucun doute, cela va bouleverser les habitudes et, disons-le, les abus de certains. Mais c'est la condition pour garder un cimetière propre et digne sans coût excessif pour la commune et dans le respect de chacun. Le règlement des cimetières, qui datait de 2015, a été entièrement revu et complété. Il passe en revue l'ensemble des règles et pratiques concernant les inhumations et l'entretien des cimetières et de leurs équipements. On peut le consulter sur le site ville-mardie.fr/au-quotidien/cimetières. Il reprend, de manière exhaustive, les éléments que nous venons d'évoquer – et bien d'autres.

Cabinet médical

Il est fonctionnel depuis **le 30 janvier**, et apprécié tant par les professionnels que par les patients. Seuls les parkings définitifs se font attendre : il n'est pas possible d'y poser l'enrobé en hiver. Encore un peu de patience – et les places ne manquent pas à proximité immédiate.

Certains ont pu s'interroger sur l'adresse : place du Samoireau. Le *Samoireau* est un très ancien cépage, presque disparu aujourd'hui, qui donnait des vins de garde fort prisés et dont les meilleurs étaient, paraît-il, produits à Mardié. Une manière de conserver la mémoire viticole du Clos de l'Aumône et clin d'œil à nos médecins pour qu'ils nous gardent en bonne santé le plus longtemps possible... Les autres noms de rues ou places correspondent aussi à des cépages autrefois cultivés à Mardié : *Gris-meunier*, bien sûr, mais aussi *Gennetin*, *Auvernat*, *Meslier*, *Baco*, etc.



Réunion du 14 décembre 2022

Dans son ultime réunion de 2022, le Conseil a tout d'abord adopté des délibérations concernant le personnel communal : création d'un *compte épargne temps*, adhésion au contrat d'assurance statutaire, mise à jour du tableau des emplois. Il a approuvé une convention de servitude avec ENEDIS sur une petite parcelle communale au droit du passage à niveau de Miromesnil pour en assurer l'alimentation électrique, une autre convention avec la commune de Chécy pour la restauration scolaire d'enfants de Mardié qui doivent y être scolarisés dans des classes spécifiques. Approbation unanime également de la mise en place d'une « carte achat public », sorte de carte bancaire pour les collectivités territoriales qui permet de moderniser et simplifier (un peu !) les modalités de paiement des factures par la commune.

Ont été approuvés, surtout, la plupart des tarifs des services communaux (hors périscolaire) pour 2023 : cimetière, droit de place, locations de salles et de matériels. Ces tarifs sont indiqués, dans les rubriques correspondantes, sur le site internet.

Réunion du 25 janvier 2023

Courte séance pour débiter l'année. Le Conseil a surtout approuvé l'adhésion de la commune à différentes associations ou organismes :

TOPOS, l'agence d'urbanisme qui, notamment, fournit des études et des données pour l'établissement des nombreux documents comme, dernièrement, le PLUm, le PLH (plan local de l'habitat), etc.

STAR 45, association qui milite pour la réouverture de la

ligne Orléans-Châteauneuf. Cette adhésion marque la volonté de la commune de poursuivre le combat pour la réouverture de cette ligne, essentielle pour tout l'est orléanais.

L'Association des Maires du Loiret qui apporte, notamment, un soutien juridique essentiel aux collectivités adhérentes.

La Fondation du Patrimoine qui recueille les dons des particuliers pour subventionner les opérations de restauration du patrimoine bâti et, maintenant, naturel.

Le Conseil a également approuvé l'adhésion à un service du Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la constitution des dossiers de retraite du personnel communal, ainsi qu'une convention avec la ville d'Orléans pour la médecine préventive.

Le Conseil s'est opposé à l'unanimité moins 3 abstentions à l'abandon par la métropole au bénéfice de la seule ville d'Orléans de la compétence « soutien aux clubs sportifs de haut niveau » pour le football et le basket, lui laissant *de facto*, la seule compétence en handball. Le Conseil dénonce l'incohérence et le manque de projet global de la métropole en matière de politique sportive. Il a, par contre, approuvé la restitution à la commune de Saint-Jean de Braye de la compétence pour l'aménagement des jardins du parc de Miramion dans la mesure où cette dernière a un projet pour ce patrimoine.

Le Conseil a enfin approuvé le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public par notre pizzeria, le mercredi et le vendredi.

Réunion du 8 février 2023

Brève réunion du Conseil le mercredi 8 février pour prendre acte de la démission, pour raisons personnelles, de Madame Nelly PIVOTEAU de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjointe à la petite enfance, à la jeunesse et aux sports. Elle est remplacée, dans ce poste, par Madame Sandra GUILLEN qui devient, ainsi, 4^{ème} adjointe. Monsieur Frédéric LELAIDIER intègre le Conseil municipal.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Pour braver au mieux les frimas de l'hiver et peut-être aussi les perturbations sociales à venir, perpétuer les traditions et multiplier les échanges semble salubre.

C'est ainsi que le 20 janvier dernier, lors de la présentation des vœux aux personnels de la commune, nous avons eu le plaisir de partager un moment convivial avec les agents municipaux des services administratifs, techniques, animations, police, ATSEM et petite enfance. Ce repas partagé nous a permis d'échanger avec eux sur toutes sortes de sujets et sur leurs différentes fonctions au sein de la commune ; l'occasion également d'être à l'écoute de leurs difficultés et de leurs réussites. Nous les avons chaleureusement remerciés pour le travail accompli au quotidien et pour leur sens de l'engagement au service de notre collectivité et des Mardésiens.

Leur travail est rendu plus difficile par la réduction des dépenses de fonctionnement imposée par la conjoncture. Fort heureusement, nous pouvons encore compter sur la créativité et les compétences de nos agents pour réaliser des travaux en régie (sans avoir besoin de faire appel à des sociétés extérieures).

Il est essentiel de faire en sorte de conserver ces personnes ressources au sein de notre commune et nous sommes persuadés qu'un environnement de travail agréable et de confiance réciproque est gage de stabilité et d'efficacité au service de l'intérêt général.

Encore merci à eux.

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger



DU 1ER FÉVRIER AU 31 MAI 2023

JUSQU'À 25 KM

COLLECTE D'APPAREILS GROS ÉLECTROMÉNAGER DU LUNDI AU VENDREDI

DE 9H À 12H ET DE 13H À 17H

Pour programmer un enlèvement
contactez-nous au **02 38 43 60 24**

Faites vous rappeler : envoyez-nous votre numéro
de téléphone sur envie.orléans@envie.org



Lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène

Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENEURS DE VOLAILLES
OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT
À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

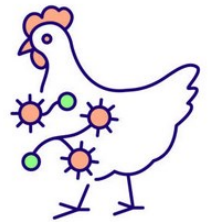
RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au

- détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

**SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT
ET CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.**


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ensemble des obligations qui incombent aux propriétaires de basses-cours. Chacun d'eux doit mettre en œuvre sans délai le confinement de ses volailles ou, en cas d'impossibilité, la pose d'un filet empêchant tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages.

Il vous appartient de déclarer votre basse-cour via un formulaire en ligne sur la plateforme démarche simplifiée :

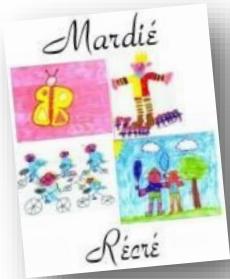
<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>
(rubrique « déclarer la détention de volailles »)

En cas de difficulté, vous pouvez également retirer le formulaire, le compléter avant de le déposer en mairie qui le transmettra au service vétérinaire de la direction départementale de la protection des populations du Loiret.

Et la faune sauvage ?

Elle est également touchée (et est même un vecteur important de la maladie). **Si vous découvrez un oiseau sauvage mort ou agonisant, il ne faut surtout pas le manipuler ni le transporter** vers un cabinet vétérinaire ou une association de protection animale, mais informer le service départemental de l'Office français de la biodiversité (02.38.57.39.24) ou la mairie du lieu de découverte, en précisant si possible le nombre d'oiseaux et la localisation la plus exacte possible.

Vie associative



Soirée costumée pour les enfants et familles de l'école Edgard Veau

**samedi 4 mars, à partir de 19h30
salle France Routy!**

Danse et concours du plus beau costume seront au programme !

Buvette et restauration sur place : l'association prend en charge les boissons et nous vous demandons de bien vouloir contribuer à la restauration en apportant un plat, soit salé soit sucré qui sera ensuite vendu à la buvette.

Le nombre de places étant limité, les entrées se feront uniquement sur inscription. Merci de bien préciser lors de l'inscription le nombre exact de personnes (y compris les tout-petits et bébés !).

Entrée gratuite pour les enfants de l'école et les plus petits, 3 euros pour les collégiens, 5 euros pour les adultes. Pour chaque entrée, une boisson est offerte ! Le règlement se fera à l'inscription, par chèque à l'ordre de Mardié Récré.

Inscriptions :

Mail : mardie.recre@laposte.net

ou à déposer chez Mme Chancolon Présidente de l'association : 22 rue de la Durandière 45430 Mardié
avant le lundi 27 février

Prochain séjour « Seniors en Vacances »*
« Les Portes de l'Océan »
Guidel Plages (Morbihan)
Du 17 au 24 juin 2023



480€ par personne
288€ personnes non imposables

Ce tarif comprend la pension complète, les animations, les excursions, l'assurance et la taxe de séjour.

Transport aller-retour plus excursions en bus estimé à 120€/personne selon effectif
Adhésion à l'AFL : 15€ par famille



Plages à proximité, sentiers côtiers

Excursions : *Pont Aven
*Côte Sauvage
*Quimper



- Renseignements à la permanence de l'AFL
7 rue du Port à Chécy le jeudi de 15h à 17h
Tél : 09 52 95 95 85
- Pré-inscriptions début mars sur rendez-vous
au 06 27.14.06.58
- Possibilité de régler en 2 fois



*Public concerné : + 60 ans ou 55 ans personne en situation de handicap



Les beaux jours arrivent !
Vous aimez le tennis et ne trouvez personne avec qui taper la balle ?
Vous souhaitez jouer entre amis, en famille ou rencontrer de nouveaux(elles) joueurs(euses) ?

Le TCCM propose des entraînements libres, pendant lesquels nous nous retrouvons en semaine ou le dimanche matin, à Chécy ou à Mardié. Les séances connaissent beaucoup de succès depuis un an. Convivialité, sportivité et amitiés sont au rendez-vous !

Nouveauté en ce début d'année : les deux courts extérieurs situés à la base de loisirs de Mardié sont sécurisés et accessibles via un contrôle d'accès par carte, fournie sur demande et contre caution à tous les licenciés et adhérents du club !

Alors n'hésitez plus, et rejoignez la grande famille du tennis !



RENSEIGNEMENTS

- @ tccm@wanadoo.fr
- ☎ 0637882774
- f www.club6.fft.fr/chechy-mardie
- i TCCM - Tennis Club Chécy Mardié

Permanence le samedi de 10h à 12h
au Club House des Pâtures à Chécy



RISQUES MAJEURS - LES BONS REFLEXES

RISQUES



Inondation

Et moi, je fais quoi ?



Fermez toutes les ouvertures



Montez à pied dans les étages



Fermez le gaz et coupez l'électricité



MAIRIE
OU
SECOURS



chute abondante
de neige



tempêtes
fréquentes



Fermez toutes les ouvertures



Restez chez vous



Effondrements de
cavités souterraines



retrait-gonflement
des argiles



Dès les premiers signes,
éloignez-vous de la zone



Dès les premiers signes,
évacuez les bâtiments



conduites
fixes de matières
dangereuses



transport de
marchandises
dangereuses

Fuite de matière dangereuse - Incendie - explosion...



Rentrez rapidement dans
le bâtiment le plus proche



Fermez toutes
les ouvertures



Et dans
tous les cas :



Informez-vous



Sauf secours



ECOLE

- Numéros de téléphone utiles -

EN CAS D'URGENCE

Pompiers :	18
Gendarmerie / Police :	17
S.A.M.U. :	15
Plateforme européenne :	112
Personnes sourdes / SMS :	114
ENEDIS dépannage :	09 72 67 50 45
Urgences gaz (GRDF) :	08 00 47 33 93
Véolia (eau potable) :	09 69 32 35 29
Elu d'astreinte :	6 13 79 66 68

POUR SE RENSEIGNER

Mairie : 02 38 46 69 69 – mail : mairie@ville-mardie.fr
 Gendarmerie Chécy : 02 38 46 83 60
 Pharmacie Mardié : 02 38 86 89 17 (Phar. Garde : 32 37)
 Cabinet médical Clos de l'Aumône : 02 38 91 34 34

POUR S'INFORMER

France bleu Orléans :	100.9 Mhz
Vibration :	102.0 Mhz
France Inter :	99.2 Mhz

Dans tous les cas, suivez les consignes des autorités. Ne tentez rien qui puisse vous mettre en danger.

AVIS DE RECENSEMENT

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, est un outil réalisé à l'échelle communale sous la responsabilité du maire, définissant les missions des acteurs communaux de la gestion du risque (*élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires*), en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il prévoit l'organisation nécessaire en assurant l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Dans le cadre d'une actualisation régulière de ce document, afin d'adapter les mesures de protections auprès des populations les plus vulnérables de notre commune ;

Il est demandé aux personnes âgées isolées, fragilisées ou handicapées, de se faire recenser auprès du service social de la Mairie :

Tél 02 38 46 69 63 ou par mail : sylvain.merie@ville-mardie.fr

SAMEDI 11 MARS MARDIE

A partir de 19h30 Salle France Routy



Soirée Créole

Adulte 30€ Punch Rougail saucisse Riz Dessert	Enfant 8€ Nuggets Riz Dessert Boisson
--	--

Repas dansant

Sur réservation uniquement jusqu'au 1^{er} mars
Yann 06 21 32 23 67



UNION MUSICALE de MARDIE - BOU

CONCERT DE PRINTEMPS

SAMEDI
18 Mars 2023
À 20 H 30
Salle France ROUTY
À MARDIE

Par l'Orchestre d'Harmonie
« EMERGENCE »
Société Invitée
Harmonie d'OUTARVILLE

Ouverture des Portes à 20 H 00
Places dans la limite de la capacité de la salle.



Soirée Théâtre
Samedi 18 mars à 20H
Salle du P'tit Théâtre - à Mardié

« **Retrouvailles** »
Par la troupe « L'abeille de Gien »

Retrouvez-nous aussi :
Marche le 26 mars à 14h, à Bou
sur les traces de la course pour Tiziana

Informations : 06.81.88.63.99

Amicale des anciens Sapeurs-pompiers
De Mardié-Bou

2023
Samedi 25 mars
19h30
Salle France-Routy
MARDIE

27€ PAELLA KARAOKÉ-DANSE

TÉL :
06.18.13.87.60
06.32.30.72.47
06.78.15.52.90
06.12.01.02.84



Bienvenue !

- * Gabriel LASQUELLEC
Né le 25/11/2022
- * Gabin SORNIQUE GALARD
Né le 15/12/2022
- * Maylonn JOURDIN
Né le 29/01/2023

Le carnet

Ils nous ont quittés...

- * José DA SILVA PINTO
le 17/12/2022
- * Alicia LOVIGNY
le 17/12/2022
- * Jacqueline BERAULT
le 23/12/2022
- * Claude ROUSSEAU
le 23/12/2022
- * Serge RONGEAU
le 06/01/2023
- * Jacques EDE
le 27/01/2023

Piano / Violoncelle

Répertoire classique (Bach...)
et reprises de musiques de films

**Vendredi
14 Avril 2023**

20H30
Église de Mardié

Olivier ANSELME, violoncelle, piano
Loann ALVES, piano

*Participation libre

Fermetures Agence Postale
Du 20 février au
25 février 2023 inclus.
Réouverture le lundi 27 février 2023 à 10h